



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 8649

du 23/06/2022

### Appel à projets pour des activités scolaires d'éducation aux médias

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 24/05/2022 au 12/10/2022
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Appel à projets pour organiser des activités destinées à développer l'esprit critique et/ou la production des élèves au contact d'expressions, de productions, d'œuvres ou de créations médiatiques, dans le cadre scolaire. Le thème de l'appel 2022/2023 est "Identités multiples dans un monde médiatisé"
--------	--

Mots-clés	éducation aux médias, appel à projets, identités
-----------	--

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

## Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire s Primaire ordinaire Secondaire ordinaire
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. libre subventionné</b>	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit  Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance

## Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR
-----------------------------------

## Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
SOUDON Catherine	SG/DGCA/SGPCPT/CSEM	02/413.35.14 catherine.soudon@cfwb.be

## Appel à projets pour des activités scolaires d'éducation aux médias

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du *Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias*, des moyens sont dégagés pour soutenir des **projets d'écoles** relevant spécifiquement et exclusivement du domaine de **l'éducation aux médias**.

Ces moyens peuvent être mis à profit pour organiser des activités destinées à développer l'esprit critique et/ou la production des élèves au contact d'expressions, de productions, d'œuvres ou de créations médiatiques, dans le cadre scolaire.

Afin de vous permettre de constituer votre dossier de candidature et de présenter votre projet en l'inscrivant dans le dispositif décrit ci-dessous, je vous propose de prendre connaissance des informations contenues dans l'annexe ci-jointe, en attirant plus particulièrement votre attention sur la procédure informatique requise et sur les échéances fixées, les candidatures étant à valider pour le 12 octobre 2022 au plus tard.

Je souhaite à vos équipes éducatives, de mettre en œuvre un travail de qualité original et rigoureux qui puisse, dans une démarche d'analyse critique ou de création, permettre aux élèves de révéler leur potentiel médiatique, leur liberté d'expression, leur esprit critique et leur autonomie.

**Caroline Désir**  
Ministre de l'Éducation

## 1. Type de projet concerné

### Activité scolaire d'éducation aux médias

#### a. Base décrétole

Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### b. Thème spécifique du projet (année scolaire 2022-2023) :

##### Identités multiples dans un monde médiatisé

L'identité de l'individu est singulière. Elle est propre à chacun et se construit à partir de son histoire personnelle, de son appartenance à divers groupes sociaux et de ses interactions avec ceux-ci. Loin d'être figée, l'identité **se construit tout au long de la vie**.

Parce qu'elle se compose d'aspects variés et qu'elle évolue au contact des autres, grâce aux multiples expériences, aux rencontres et aux choix, elle comporte une infinité de facettes. On parle d'**identités multiples**.

Tout au long de la vie, les médias participent à la construction de l'identité. Ils permettent à l'individu de s'identifier, de se positionner, de s'informer ou de se définir.

Que ce soit **lorsqu'il analyse ou lorsqu'il produit un média**, le jeune fait évoluer son identité. Il définit quels sont ses goûts et sa sensibilité, quelle est son opinion ou sa position, il s'informe, s'interroge et fait des choix.

Cette construction complexe s'inscrit dans une **dimension collective** car les interactions constantes avec le monde qui nous entoure font évoluer l'image que nous avons de nous-même, de ce que nous souhaitons être, montrer, ou même imaginer.

Nous pouvons nous définir en fonction du rôle que nous jouons dans la société (étudiant, boulanger), de nos choix (choix de musiques, d'opinions politiques), de l'endroit où l'on vit ou de celui où on a vécu (pays d'origine, campagne, ville), du fait d'appartenir ou non à une minorité ou à un groupe opprimé, de notre identité sexuelle, de nos croyances, etc.

Dans les jeux vidéo, nous pouvons définir une identité virtuelle, celle de notre personnage par exemple, dont nous définissons les caractéristiques. Sur les réseaux sociaux, nous sommes amenés à donner une (ou de multiples) définition(s) de notre identité.

L'aspect multiple de l'identité est une richesse, un levier de la diversité, elle peut permettre la construction d'un monde auquel on aspire et de façonner le ciment du monde des possibles de demain.

Les liens entre la construction des identités et l'**éducation aux médias** sont nombreux, riches et invitent au développement de **projets créatifs**. Pour imaginer votre projet, les supports médiatiques ne manquent pas. Du podcast à l'affiche publicitaire, en passant par le jeu vidéo, le blog, la publicité, la photo, les réseaux sociaux, la série télé ou la création d'une expo, les journaux ou encore le cinéma, les opportunités de s'interroger sur les identités multiples sont nombreuses.

#### Les objectifs de l'éducation aux médias :

- Éduquer aux médias, c'est développer des connaissances, des compétences et des pratiques médiatiques dans le but de rendre les élèves actifs, autonomes, critiques, réflexifs et créatifs dans leurs usages des médias.
- Elles portent sur :

- les contenus médiatiques et les langages (écrits, sonores, visuels, multimodaux), formes et genres qu'ils mobilisent
  - les contextes de production, de diffusion et de réception des médias dans leurs dimensions sociales, économiques et culturelles
  - le fonctionnement technique des outils, dispositifs et plateformes médiatiques et leurs enjeux
- Elle concerne toutes les formes de communication médiatisée, publiques ou privées, informatives, persuasives, divertissantes, ludiques, culturelles ou sociales. Elle couvre par conséquent toute la diversité des médias: notamment la télévision, la presse, la radio, les podcasts, le cinéma, les réseaux sociaux, les plateformes et les jeux vidéo...

### **c. Promoteur du projet**

Tout établissement d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, secondaire ordinaire de plein exercice ou secondaire spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **d. Partenaires possibles**

L'école peut collaborer avec un partenaire culturel ou éducatif extérieur. Mais, dans ce cas, l'équipe pédagogique restera le maître d'œuvre du projet. Les projets concernés sont introduits par un seul établissement scolaire, porteur du projet.

## **2. Caractéristiques du projet**

Les activités visées ci-dessus doivent être réalisées dans le cadre des activités scolaires. Le nombre de projets qu'une école peut présenter n'est pas limité pour autant que ces projets s'adressent à des groupes d'élèves différents.

## **3. Critères de sélection des projets**

- La cohérence avec les objectifs de l'éducation aux médias<sup>1</sup> (10 pts) ;
- La cohérence avec le thème proposé (10 pts) ;
- L'implication des participants, particulièrement le degré d'implication et la participation des élèves et des enseignants dans le projet et dans les activités qui y sont développées (10 pts) ;
- La durabilité du projet et les prolongements qui lui seront donnés une fois l'activité réalisée (10 pts) ;
- Le degré de préparation du projet, la qualité de ses objectifs et des méthodes utilisées (5 pts);
- L'exploitation pédagogique du projet et sa cohérence avec les référentiels (socles de compétences et compétences terminales) communs d'enseignement (5 pts) ;
- L'originalité du projet (5 pts) ;
- La cohérence des moyens financiers avec la durabilité et les objectifs du projet (5 pts).

## **4. Modalités d'introduction d'un projet**

### **Par qui ?**

Le projet doit être approuvé et signé par le Chef d'établissement en ce qui concerne l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par le Pouvoir Organisateur ou son délégué pour l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une école (identifiée par son numéro FASE) qui a bénéficié en 2021-2022 d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets scolaires en éducation aux médias ne peut pas se porter candidate en 2022-2023.

### **Quand ?**

Pour l'année scolaire 2022-2023, les projets doivent être transmis au Conseil supérieur de l'éducation aux médias sous forme électronique pour le **12 octobre 2022 ET** en format papier dûment signé pour le **20 octobre 2022** au plus tard.

---

<sup>1</sup> Ce critère est sélectif. Tout projet n'obtenant pas une cote de 6/10 à ce critère ne sera pas retenu.

## Comment ?

La procédure suivante doit être utilisée :

1. Se connecter au site <https://www.csem.be>, créer un compte et accéder au formulaire électronique: <https://www.csem.be/eduquer-aux-medias/operations/appel-projets-scolaires>. L'accès au formulaire sera activé à partir de **juin 2022**.
2. Valider les documents ainsi complétés pour qu'ils soient enregistrés électroniquement sur le site du CSEM et ce au plus tard le **12 octobre 2022**.
3. Imprimer ces documents et les compléter par les signatures ad-hoc.
4. Adresser ceux-ci, dûment signés, au plus tard le **20 octobre 2022** au :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Secrétariat général**  
**Conseil supérieur de l'éducation aux médias**

A l'attention de Madame Catherine Soudon  
Bd Léopold II, 44 Bureau 6E631  
1080 Bruxelles

## 5. Sélection des projets

Les projets seront sélectionnés par le Comité de sélection dans le courant du mois d'octobre 2022 et les écoles seront informées officiellement au bout de la procédure administrative, au plus tard dans le courant du mois de décembre 2022.

## 6. Plafonnement de la subvention

Le décret susmentionné prévoit un montant annuel minimal de 20.000 € pour le soutien de projets scolaires d'éducation aux médias. La première moitié de ces crédits est destinée aux établissements scolaires d'enseignement fondamental et la seconde moitié aux établissements scolaires d'enseignement secondaire.

Les montants sont octroyés aux bénéficiaires avec un maximum de 2.000 € sur base d'une planification budgétaire expliquée dans le projet. Le montant total sera attribué selon la règle des 80% à la sélection et 20% à la réception d'un **rapport d'activités** (sous forme d'une simple fiche pédagogique sur le site du CSEM illustrée par des photos ou une vidéo) et d'**une déclaration de créance** appuyée des **pièces originales détaillées** justifiant l'utilisation du budget. Ces documents doivent parvenir au secrétariat du CSEM au plus tard le 30 juin 2023.

## 7. Accompagnement des projets sélectionnés

La direction d'appui du **Conseil supérieur de l'éducation aux médias** assure le suivi administratif tandis que les centres de ressources en éducation aux médias mentionnés ci-dessous peuvent assurer un accompagnement d'ordre pédagogique. Les porteurs des projets sélectionnés participeront à une réunion de présentation et d'échange organisée par le CSEM et les centres de ressources.

## 8. Autres renseignements

Pour toute information d'ordre administratif, adressez-vous au :

**Conseil supérieur de l'éducation aux médias**

Tél : 02/413 35 08 ou 02/413 35 14

[contact@csem.be](mailto:contact@csem.be) [catherine.soudon@cfwb.be](mailto:catherine.soudon@cfwb.be)

Pour toute information d'ordre pédagogique, adressez-vous aux centres de ressources en éducation aux médias :

**Le CAV Liège**

Rue Beeckman, 51  
4000 Liège

Tél : 04/232 18 81

Contact :

Antoine Paulus

[antoine.paulus@cavliege.be](mailto:antoine.paulus@cavliege.be)

**Média Animation**

Rue de la Fusée, 62  
1130 Bruxelles

Tél : 02/256 72 33

Contact :

Marc André

[m.andre@media-animation.be](mailto:m.andre@media-animation.be)

**Le CAF**

La Neuville, 1  
4500 Tihange

Tél : 085/27 13 60

Contact :

[direction@lecaf.be](mailto:direction@lecaf.be)